

Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2020

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 13 janvier 2020, à 18 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (18 présents, 4 pouvoirs, 4 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 7 janvier 2020

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Gérard PERROTIN, Mmes Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, Mr Fernand FRANCES, Mme Michèle TREILLE, MM Jean-Paul CALDART, Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Christine BION à Mr Gilles VIAL
Mme Michèle SARRAZIN à Mme Roselyne MEDINA
Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES
Mr Nicolas CHARREL à Mr Gérard PERROTIN

ABSENTS - EXCUSES : MM Paul GAONA, Nicolas LO, Aurélien GENOSY, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.



Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :



Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

N° 2020-01-13/1

Le relevé de décisions du 16 décembre 2019 a été diffusé le 24 décembre 2019.

Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 22 votants (18 présents, 4 pouvoirs).



Finances

N° 2020-01-13/2

➤ Acompte sur subventions 2020

Association UCOL : avance sur subvention 2020

L'association UCOL du Pays Roussillonnais a un besoin de trésorerie. Compte tenu de la date de vote des subventions 2020, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2020 d'un montant de 3 000 €.

Mme Marie SIMONNET ne participe pas au vote et sort de la séance.

Après délibération, décision approuvée, avec 21 voix pour (soit 21 votants : 17 présents et 4 pouvoirs).

N° 2020-01-13/3

➤ **Budget 2020 : Débat d'orientations budgétaires - Rapport**

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du **rapport d'orientations budgétaires** avec les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette de la commune, afin d'en prendre acte par délibération.

Il est demandé au conseil municipal de débattre sur les orientations budgétaires.

Le rapport des orientations budgétaires est disponible en ligne à partir de la publication du relevé et auprès du service accueil de la commune en consultation aux horaires d'ouverture.



Publié le 22 janvier 2020

Affiché du 22 janvier au 22 mars 2020